

Accès au service public : ne pas subir, proposer !

Depuis plusieurs semaines, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Houilles a mis la clé sous la porte. Il faut rappeler que la fermeture des CPAM dans notre département, et sur tout le territoire national, n'est pas un sujet récent. Depuis une dizaine d'années, la CPAM redéfinit son maillage territorial et ferme régulièrement des agences dont la fréquentation, les effectifs et les locaux sont insuffisants. C'est ainsi le cas à Houilles, la CPAM a décidé de ne pas le reconduire et de fermer l'agence.

Dès que nous en avons été informés, et que nous avons eu l'assurance qu'il n'existait pas de possible retour en arrière, nous avons proposé la mise à disposition de locaux municipaux pour que la CPAM y tienne des permanences. Celles-ci devaient débuter à la fin de l'année 2021, mais nous avons obtenu qu'elles commencent en septembre au rythme d'une journée par semaine (le mardi).

Par ailleurs, les locaux de la CPAM accueilleraient régulièrement l'assistance sociale de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF). La Ville a donc proposé qu'elle tienne aussi des permanences au centre communal d'action sociale (CCAS). C'est aussi le cas depuis septembre (le lundi matin et le mercredi toute la journée).

Nous avons ainsi maintenu la proximité du service public et constatons que les Ovillois ne sont pas déstabilisés au regard des chiffres de fréquentation des permanences. Nous poursuivons néanmoins le dialogue avec la CPAM pour voir s'il est nécessaire d'augmenter le rythme des permanences.

La majorité municipale